

Déclaration du bureau de la CFDT Retraités

Le bureau de la CFDT Retraités s'est réuni le 28 septembre 2021, deux points ressortent plus particulièrement :

- l'augmentation du coût de l'énergie qui aura de fortes répercussions sur le pouvoir d'achat ;
- le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2022 (PLFSS) et la promesse non tenue de la promulgation d'une loi d'accompagnement du grand âge appelée : Générations Solidaires.

Le régulateur de l'énergie a annoncé une hausse de 12,6 % TTC au 1^{er} octobre des tarifs réglementés du gaz appliqués par Engie. Cette augmentation très forte, suscite une inquiétude d'autant qu'une hausse des tarifs réglementés de l'électricité devrait suivre en début d'année prochaine. La formule du chèque énergie exceptionnel ne touche pas suffisamment de foyers et doit être renforcée par d'autres mesures pour pallier la perte de pouvoir d'achat.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui sera débattu à partir du mois d'octobre au Parlement ne fera pas oublier l'absence de la loi autonomie, malgré un certain nombre de mesures positives.

Ce texte traduit en effet les engagements du gouvernement pris en particulier lors des accords Ségur. Le texte prévoit ainsi 2 milliards d'euros supplémentaires pour la revalorisation des métiers de la santé et des personnels de santé dans le secteur médico-social.

Il faut désormais mettre à l'ordre du jour la revalorisation des métiers autres que ceux des soignants. Cela sera notamment le cas si l'accord signé par les partenaires sociaux (avenant 43) concernant la refondation des classifications dans le secteur du Domicile se concrétise par des apports financiers nationaux et départementaux.

Il faut aussi acter l'instauration d'un tarif horaire plancher national de 22 euros dès 2022 pour les services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile dans tous les départements. Il permet une avancée réelle vers une harmonisation des tarifs **et donc une réduction des inégalités territoriales de prise en charge des personnes en perte d'autonomie.**

La CFDT Retraités et ses unions territoriales en suivront la mise en oeuvre.

Néanmoins la loi Grand âge et Autonomie périodiquement annoncée depuis deux années reste un engagement non tenu. Nous nous inquiétons du financement pérenne qu'il faut absolument assurer. Cela deviendra vite complexe avec la charge durable des dettes Covid qui vont rester dans les comptes de la protection sociale. Pour la CFDT, cette dette devrait être affectée à l'État.

Cette loi est nécessaire pour réduire les restes à charge des personnes en établissement comme à domicile, pour mener une réforme du système d'aide à l'adaptation des logements ou assurer vraiment une nouvelle organisation de l'accompagnement à domicile et de l'accueil en établissement. C'est la création de centaines de milliers d'emplois qui peuvent être au rendez-vous d'une réforme réussie.

Cette loi est nécessaire pour définir les relations entre l'État, la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA), les agences régionales de santé (ARS) et les départements.

Dans un premier temps, la CFDT Retraités adressera un tract pour distribution et proposera une pétition papier et en ligne adressée au Président de la République. Pour prolonger ces actions, les équipes seront invitées à mener une campagne de sensibilisation en direction des candidats aux élections présidentielle et législatives.